

LES SEIGNEURS DE GLENIC

Par Jean-Claude PRUCHON, 1994

Qui n'a jamais entendu parler des seigneurs ? On se les imagine souvent féroces et puissants, parfois justes et courageux... On ne sait pas toujours à quelle époque ils ont vécu... Peu importe, ils ont marqué l'histoire de notre paroisse par leur présence dont il ne reste que quelques témoignages oraux ou visuels.

Le grand public se fait souvent une image fautive du seigneur en l'assimilant à un noble, ce qui n'est pas toujours vrai. Parmi les seigneurs de GLENIC beaucoup sont issus de la bourgeoisie de GUERET. Par exemple, Gabriel PERONNEAU de la RUE, avocat à Guéret, qui a acheté à MOSNIER du GARON, le 26 juillet 1781, la seigneurie des ECURES, n'a certainement pas une noblesse très ancienne. On pense aussi parfois que le seigneur est un personnage lettré et instruit ; or Gabriel TACQUENET, écuyer, seigneur de VILLELOT, n'a pas su signer un acte daté du 29 septembre 1622. Si, nous conservons l'exemple de la famille TACQUENET, de VILLELOT, nous sommes amusés par le fait que Jean REINAULT, capitaine de la brigade de GLENIC, marié le 9 juin 1697 et Anne TACQUENET, native du château de VILLELOT, ont eu un enfant, nommé Claude, qui a été baptisé le 15 août 1697 ! Les mœurs étaient peut-être moins rigides qu'à Versailles à la fin du règne de LOUIS XIV.

Il ne faut pas non plus imaginer le seigneur comme un homme de guerre ; certes beaucoup vont combattre dans les armées du ROY, et notamment les nobles les plus pauvres : mais à GLENIC, le seigneur qui se déplace aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle n'a pas l'allure des terribles chevaliers. La défense des habitants de Glénic et des alentours, ce n'est pas lui qui l'assure mais le Roi de France qui exerce une grande autorité par le biais d'une centralisation extrême.

Le seigneur est un personnage qui possède des droits seigneuriaux dont il jouit sur un espace variable : une petite seigneurie peut comporter un ou deux villages et une grande plusieurs paroisses. Le seigneur a des privilèges, souvent honorifiques ; par exemple, il peut être enterré dans l'église. Jusqu'en 1776, beaucoup de seigneurs ont été inhumés dans les deux chapelles de l'église de Glénic : Sylvain TACQUENET, seigneur de Chanteranne en 1685, Guillaume DUPICT, seigneur de la BROUSSE, en 1685, René NADAUD, seigneur des ECURES en 1730, Marie TACQUENET épouse de Sylvain FAYOLLE, seigneur de Villely, Pierre FAYOLLE, seigneur de VILLERAPUT, en 1739, Jean FAYOLLE, seigneur de PEYZAT, en 1754.

Seuls les seigneurs peuvent porter l'épée, accrocher une girouette au toit de leur manoir, posséder un banc à l'église. Ils entretiennent entre eux des rapports courtois et tendus. Les mariages sont fréquents entre familles (ex Marie Tacquenet avec Sylvain Fayolle). De même, les parrains et marraines sont choisis dans la petite noblesse du coin. Les seigneurs se fréquentaient mais ils se querellaient aussi fréquemment. Les guerres féodales, avec siège du château fort, étaient depuis longtemps révolues ; mais les disputes pouvaient prendre parfois un caractère dramatique, comme le prouve cette dispute survenue entre le seigneur des ECURES et celui de PEYZAT, racontée par Louis Lacroq dans un bulletin de la Société des Sc. Nat. Et Arch. de la Creuse : « Le 13 décembre 1732, en rentrant de la foire de Chatelus-Malvaleix, Etienne Nadaud seigneur des ECURES, trouve les portes de sa demeure brisées et tout son mobilier enlevé. Il apprit, ou tout du moins affirme que ce coup d'audace était le fait d'un huissier de Guéret, Martial Cyallis, et d'hommes à ses gages ; l'instigateur était son

voisin et ennemi, Jean FAYOLLE, seigneur de PEYZAT. Un procès s'en suivit qui alla au Parlement de Paris. Etienne NADAUD dut le perdre ; il ne put payer les frais et ses biens furent saisis et vendus en 1748. »

La vente de la seigneurie des ECURES constitue un excellent exemple d'une pratique à la fois naturelle et courante. La vente, l'achat, l'agrandissement des seigneuries sont des réalités mouvantes et difficiles à cerner. Il est impossible de donner l'étendue d'une seigneurie (VILLELOT ou PEYZAT par exemple) car elles ont varié au cours des temps et leurs propriétaires ont changé. Il est en revanche plus facile de décrire l'organisation de la seigneurie : le seigneur vit dans un manoir qu'il faut imaginer souvent pauvre dans notre région ; un très bel exemple se trouve aux ECURES bien que le bâtiment ait été modifié, le colombier (une grosse tour toujours visible) donne une originalité à l'ensemble. Il subsiste aussi des restes d'une tour du « château » de VILLELOT dans un jardin du village. Ce manoir est entouré d'une réserve (terres) seigneuriale travaillée par des employés du seigneur, car le seigneur, s'il est noble, n'a pas le droit de travailler de ses mains sinon il perd sa noblesse. Puis, plus loin, nous trouvons la « mouvance seigneuriale » : des terres appartenant directement ou indirectement au seigneur et soumises à des taxes. Prenons l'exemple de VILLELOT décrit dans un document d'époque appelé « terrier ». Entre 1622 et 1643, la seigneurie de VILLELOT comprend Le Bourg, Le Pont, Villelot, Villejavat, Villéput, Villemorle, Les Ecures et Lascoux. Les redevances étaient payables en nature (du seigle, de l'avoine), en argent (3 sols de taille) et en travail (corvée ou arban) par mois, à presque tous s'appliquait l'obligation d'user du moulin banal de Chanteranne. Il faut noter aussi que la communauté des prêtres de Glénic percevait la dîme (impôt clérical).

Soulignons enfin que les seigneurs ont laissé des traces profondes dans le souvenir des personnes âgées de Glénic. De nombreux habitants de Peyzat racontent que le seigneur pendait des gens dans sa cave ; les crochets subsisteraient encore. Une vieille dame de Villemôme, aujourd'hui décédée, affirmait avec un certain tremblement dans la voix, qu'il volait les terres de Villemôme. Quant au seigneur de Villelot, il était for haï par les paysans dont il pillait les maigres récoltes. Il leur faisait même battre l'eau de l'étang, afin d'empêcher les grenouilles de chanter. A la Révolution, les paysans, fiers de leurs nouveaux droits, commencèrent à être plus arrogants. Un dimanche de septembre 1789, le seigneur arriva en retard à la messe de Glénic et commença à reprocher au curé d'avoir commencé l'office sans l'attendre. La querelle s'envenima sur le chemin du retour. Un habitant de Villelot saisit alors une pierre et tua le seigneur qui fut projeté dans l'étang. La pierre était, paraît-il, encore visible il y a quelques années. La clarté et la précision de cette relation orale colportée de bouche à oreille depuis près de 200 ans, apparaissent remarquables. (A noter que les registres de la commune de Glénic ne font pas état d'un tel décès. N.D.L.R)

Le temps de seigneurs, âge obscur et période de référence, est aussi le « temps des paysans », car, sans cette paysannerie aux activités essentielles, multiples et rudes, notre commune n'aurait pas pu prospérer.

LA SEIGNEURIE DE VILLELOT - Paroisse de GLENY-

Sous l'ancien régime, les seigneuries se composaient de domaines, de réserves seigneuriales et de tenures (terres concédées) libres ou serviles, le tout placé sous l'autorité d'un seigneur.

Parmi les seigneuries de GLENY, celle de VILLELOT paraît intéressante à étudier. Elle possédait un blason « argent, à la tête de Maure de sable surmontée d'un lambel de gueules ». (N.B sable = noir, lambel de gueules = brisure verticale rouge).

La propriété seigneuriale s'étendait, au 17^{ème} siècle, sur les villages suivants : Paroisse de GLENY : Glény, Le Pont, Villelot, Villejavat, Villéput et Les Ecures ; Paroisse de Jouillat : Villemorle et Lascoux.

I LA FAMILLE TACQUENET

Le plus ancien seigneur de VILLELOT, connu grâce aux Archives, fut Jean TACQUENET. Il vécut dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle et eut trois fils :

- LOUIS, l'aîné, devint Prieur de Guéret (Supérieur d'une communauté religieuse). Il fut possesseur de la seigneurie de VILLELOT jusqu'en 1622, en vertu de son droit d'aînesse.
- JEAN devint conseiller du ROY en Auvergne, né à Guéret, il devint Premier Président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand (1600-1625).
- ANTOINE fut curé de Fransèches, chanoine de la Chapelle-Taillefert et eut une charge d'Official à Guéret (juge ecclésiastique).

La seigneurie passa en 1622 au fils de Louis, prénommé Fiacre, qui la conserva jusqu'en 1650. Fiacre épousa Gabrielle BERTRAND puis Anne d'ASSY (vers 1640). Il fut en même temps seigneur de VILLELOT et de POINTRouGE-en-BERRY.

Les cinq enfants de Fiacre furent :

- Antoine, curé de St Dizier puis prêtre de Glénic en 1685.
- Sylvain, écuyer, sieur de Chantrane (décédé le 16 janvier 1685)
- Claude, né à Villely en 1652, écuyer, sieur de LINARD, parrain du fils de Jean REYNAUD et d'Anne Tacquetnet (cf ci-après). Il décéda le 29 décembre 1712 et fut enterré dans l'église de Glénic en présence de ses neveux : Gabriel Tacquetnet, sieur de Neuville et Gabriel Tacquetnet, sieur de Puy-Léger, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Pontieu.
- François
- Sylvain-Alexandre.

Les archives font mention de l'existence d'autres Tacquetnet :

- A) A VILLELOT : le 9 juin 1697, Anne Tacquetnet épouse Jean REYNAULD, Capitaine à la brigade des Gabelles du Pont de Glénic ; la marraine de leur fils Claude, baptisé le 15 août 1697, fut Marie Tacquetnet. Le 11 février 1698, sa sœur Marguerite épouse Gabriel TRIDON, Commandant de la brigade du Pont à la Dauge. Vers 1700, leur sœur, Marie épouse Sylvain FAYOLLE, Sieur de Villejavat. A la même époque, Gabriel, leur frère ou cousin, Ecuyer, épouse Louis-Catherine de Saint-Julien. Un fils, Etienne, naît le 18 mai 1704 puis un second fils, Gabriel, naît le 29 août 1705 ; son parrain est Gabriel Tacquetnet.
- B) A VILLELY : Une autre branche des Tacquetnet vécut au château de Villely. En effet, le 25 août 1697, le vicaire de Glénic, Claude Tacquetnet procède au mariage de Marie Tacquetnet, fille mineure de Charles, Ecuyer, Sieur de Villely et de Sylvaine Rollin, son épouse avec Sylvain Tacquetnet, Ecuyer, Sieur du château du Cros, paroisse de Saint-Laurent. La famille quitta définitivement la région ; leur dernière possession, le château du Cros, fut acheté par Me Fayolle, Procureur du ROY à Guéret.

II LE FIEF DES ECURESLES NADAUD

Blason : « d'azur, à une fasce d'or chargée d'une flèche couchée de sable accompagnée en chef d'un croissant d'or et en pointe d'un demi-lion coupé d'or. »

Le fief était un domaine que le vassal tenait d'un seigneur, à charge, pour ledit vassal de payer une redevance et de prêter foi et hommage au seigneur, son suzerain. Le fief de ECURES appartint jusqu'en 1575 à Louis (ou Fiacre) NADAUD, puis jusqu'au 18 novembre 1669, à Jean NADAUD, Vice-Sénéchal d'Agénois, Condomois et Gascogne, Vice-Président du tribunal de Guéret. Son fils aîné, Blaise, en devint propriétaire en 1669. Il demeurait au château de St Fiel, ainsi que ses deux frères Claude et Charles. Les enfants de Blaise et de Claude demeurèrent aux Ecures ; ceux de Charles quittèrent la Basse-Marche pour le Berry.

Le fief passa ensuite aux successeurs de Blaise :

- René-Léonard, du 24 avril 1664 au 4 février 1730, date de son décès.
- René, Avocat au Présidial ; il épousa Marguerite GEROUILHE. Il fut propriétaire jusqu'au 27 avril 1731.
- Etienne, Avocat au Présidial ; il posséda en outre les $\frac{3}{4}$ du fief de Villely. A la requête de Jean FAYOLLE, seigneur de Peyzat, ses biens furent saisis en 1748 à la suite d'un procès jugé à Paris et qu'il perdit.
- Pierre MOSNIER du GARON, Procureur du ROY, en devint propriétaire le 17 décembre 1748. Il possédait déjà Bonnavaud, Vaumoins, Glénic et Villelot qui lui venaient de Jean-Baptiste POLLIER.
- Jean-Baptiste PERONNEAU de la RUE, Avocat au parlement, l'acquit à son tour en 1758. A la suite de nouvelles acquisitions, le 26 juillet 1781, son fief s'étendit sur Les Ecures, Glénic, Villelot et « autres lieux ». Il fut le parrain de la petite cloche de l'église de Glénic, bénie le 19 octobre 1788 par le curé de Glénic, Roudeaux de la Plagne. La marraine était Anne Dissandes-Peronneau de la Rue, bru de Jean-Baptiste. La petite cloche disparut sans doute pendant la révolution.

Le fief seigneurial des Ecures passa ensuite à

- Pierre PERONNEAU de la RUE, Conseiller au présidial de Guéret (26 juillet 1781). Il était baron de l'Empire, né le 6 novembre 1754 à Guéret, décédé au château de St Fiel le 9 septembre 1822. Il fut Conseiller à la cour d'appel de Limoges.
- Gabriel PERONNEAU, Avocat, à partir de 1822. Il fut Conseiller Municipal de Glénic. (cf ci-après, le fief de Glénic)
- Madame JAUCOURT, parente de Gabriel (1847)
- Madame Louis JARRIT-DELILLE (fille de la précédente)
- Mesdames SOUCHARD et de LEOBARDY, filles de la précédente, lesquelles ont vendu les immeubles bâtis et non bâtis à divers propriétaires et la maison dite « le château » à M. Pierre GENNY de Guéret, père d'André GENNY, le propriétaire actuel.

III LE FIEF DE GLENIC

Le bourg de Glénic dépendait de la seigneurie de Villelot ; il appartenait donc à la famille TACQUENET. Annet POLLIER, avocat à la cour, Sieur de Bonnavaud, en était le détenteur vers 1700. Son fils, Jean-Baptiste, avocat également, en prit possession en 1719 et devint seigneur de Bonnavaud et de Glénic.

Le fief passa ensuite à Pierre MOSNIER du GARON (29 décembre 1747), lequel posséda ainsi Bonnavaud, Glénic, Vaumoins, Villelot et $\frac{1}{4}$ du fief de Villely qu'il acheta, le 121 décembre 1750 à Pierre FAYOLLE, Sieur de Villely.

Jean-Baptiste PERONNEAU de la RUE s'en rendit acquéreur en 1758 (cf ci-dessus, fief des Ecures). Son petit fils Gabriel vendit les immeubles bâtis et non bâtis à divers habitants de

Glénic. Le « château-presbytère » fut acheté par la commune de Glénic le 10 février 1827, la commune l'a revendu en 1974 à M et Mme Henry BARATIN.
Le château ne fut pas habité par ses propriétaires mais loué à une communauté de prêtres depuis le début du 16^{ème} siècle.